

Genève

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 826

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des symptômes inquiétants

La défaite des radicaux lors des élections cantonales bernoises a largement été commentée par l'ensemble de la presse romande. Nos journaux s'intéressent par contre beaucoup moins à ce qui se passe dans les autres cantons alémaniques. Et pourtant, dans plusieurs d'entre eux, les partis gouvernementaux traversent des crises que leurs dirigeants ont de plus en plus de peine à cacher.

En Thurgovie, l'UDC forme depuis 67 ans un groupe parlementaire commun avec le parti radical qui assure aux deux formations une majorité confortable au Grand Conseil. Or voilà que les députés «agrariens» viennent de se décider pour la formation d'un groupe autonome, qui sera le plus important du Parlement cantonal mais à qui l'absence des radicaux ne garantira plus la majorité absolue.

A Berne, certains signes permettent de se demander si l'UDC ne s'apprête pas à rompre avec sa tradition de parti ouvert. Un municipal de la grande commune d'Ittingen (près de Berne) vient de quitter le parti en se déclarant déçu par l'esprit conservateur qui règne en son sein. A l'opposé, un comité formé d'agriculteurs envisage de déposer une liste paysanne pour les prochaines élections nationales. Les animateurs de cette future liste estiment que le parti ne prend pas assez en compte les intérêts de la base agricole. Cela signifierait pour l'UDC un retour à la case départ de 1917, quand Rudolf Minger et ses amis quittèrent le parti radical pour fonder une formation agrarienne.

Les divergences n'épargnent pas le parti radical lui-même. En Thurgovie, les radicaux, marqués par leur défaite électorale du printemps, se cherchent un nouveau président qui soit capable de réunir toutes les tendances du parti. Même problème à

Zurich où le nouveau président cantonal souhaite donner de sa formation une image moins élitiste. Radicaux et UDC organisent d'ailleurs des cours de formation à l'intention de leurs cadres mais les résultats enregistrés jusqu'ici ne semblent pas être à la hauteur des espérances.

Situation guère plus encourageante pour le parti socialiste bernois. L'attitude de leurs conseillers d'Etat a troublé les militants et la question se pose de savoir s'il faut les inciter à démissionner. Cruel dilemme dans la mesure où le retrait des socialistes redonnerait certainement aux radicaux leur place «traditionnelle» au sein du gouvernement et réduirait à néant l'espoir d'une politique nouvelle née de l'élection d'un gouvernement atypique.

A Zurich, le parti socialiste ne connaît pas ce type de problèmes; il a même des raisons de se réjouir car il vient de renouer une alliance électorale avec les syndicats, d'un genre inconnu en Suisse romande. L'accord établit même les budgets pour les élections cantonales et nationales: 550 000 francs de dépenses brutes, réduits à 360 000 après déduction des ventes et des contributions spéciales. Pendant ce temps, le parti radical zurichois a réussi à éponger ses dettes, mais la cotisation cantonale passe de 20 à 25 francs pour les membres individuels et de 30 à 40 francs pour les couples.

Petits problèmes donc pour les grands partis, qui ne doivent pas nous faire oublier que ces dissensions ne représentent certainement que la pointe de l'iceberg. Par ailleurs, les partis plus modestes ne sont pas épargnés. Depuis longtemps, le citoyen est en droit de se demander dans quelle mesure les partis politiques représentent et défendent les aspirations de la population; il semblerait que ces doutes atteignent maintenant les dirigeants eux-mêmes.

Pour terminer sur une note plus optimiste, signalons que le parti radical tessinois a décidé d'admettre dorénavant les étrangers qui désirent participer à ses activités, à condition toutefois que ceux-ci s'abstiennent d'occuper une quelconque fonction au sein du parti.

C.F.P.

Les basses œuvres du Conseil d'Etat

Alain Bouvard, celui par qui le scandale arrive. Dans les années septante, il contribue de façon décisive à faire éclater une grosse affaire politico-immobilière dans la commune de Plan-les-Ouates. Le radical Gustave Morex, maire et président du Grand Conseil, se tue contre un arbre avant d'être inculpé. Un autre membre de l'Exécutif communal est contraint à la démission, inculpé. Un feuilleton judiciaire qui a connu des rebondissements jusque dans les années 80. En 1975, Bouvard triomphe à la tête d'une liste Action villageoise et entre au Conseil administratif. Constamment réélu depuis lors, il a fait l'objet la semaine dernière d'une mesure exceptionnelle: le Conseil d'Etat l'a révoqué pour délit de mœurs et a fixé l'élection de son successeur au 5 octobre.

Homosexuel ayant, dans la classe politique, l'originalité de ne pas le cacher, Bouvard avait en 1984 fait l'objet d'une agression au cours de laquelle il avait tué l'un de ses assaillants. Il lui est aujourd'hui reproché d'avoir entretenu des relations sexuelles avec deux jeunes gens de 17 ans. On sait que l'article du Code pénal qui punit celui qui entretient des relations homosexuelles avec un mineur de moins de 20 ans n'est guère appliqué. La commission d'experts qui a préparé la révision du Code pénal sur le chapitre des mœurs proposait de ramener à 14 ans l'âge protégé tant pour les relations homosexuelles qu'hétérosexuelles. On s'oriente actuellement vers une limite fixée à 16 ans probablement.

Marginal à tous les points de vue, Bouvard s'est même fait exclure l'an passé de son parti, l'Action villageoise. Il a pris la tête d'une campagne cloche-mesure à coup de référendum contre un projet

d'école et d'initiative pour promouvoir un projet différent. C'est un homme qui dérange tout le monde que le Conseil d'Etat élimine, sans prendre beaucoup de risques.

DEUX POIDS, DEUX MESURES

On ne peut s'empêcher de faire le parallèle entre l'usage sourcilieux qui est fait aujourd'hui du pouvoir de surveillance du Conseil d'Etat, à l'égard de Bouvard, et le laxisme dénoncé à l'époque comme ayant largement contribué au scandale de Plan-les-Ouates. L'ancien procureur général Raymond Foëx a constamment défendu devant les tribunaux l'idée d'une responsabilité du Conseil d'Etat de ce fait.

On a notamment observé le peu d'empressement du conseiller d'Etat Gilbert Duboule, à l'époque chef du Département de l'intérieur, à surveiller et à sanctionner les tripatouillages immobiliers de ses co-religionnaires politiques. Le Conseil d'Etat s'apprête-t-il dès lors à agir contre tous ceux — dans les partis traditionnels et jusqu'en son sein — qui ne sont pas précisément des modèles de vertu pour leurs concitoyens?

LA JUSTICE SOUS PRESSION

En l'occurrence, il y a eu procédure pénale ouverte contre Bouvard. Là où la mesure administrative aurait dû jouer un rôle de «voiture-balai», tirant la conséquence d'une éventuelle inculpation, le Conseil d'Etat, suivant sa pente naturelle, a préféré le coup de force.

Car le juge qui a instruit l'affaire a conclu qu'il n'y avait pas lieu d'inculper Bouvard; cette décision fait l'objet d'un recours sur lequel la Chambre d'accusation se prononcera le mois prochain.

Par la mesure qu'il a prise, le Conseil d'Etat tente ostensiblement d'influencer la justice pour qu'elle poursuive Bouvard, ce qui justifierait *a posteriori* la révocation.

MALGRÉ LA CANICULE

Les contribuables vaudois dans le brouillard

POP 38% de oui, AVLOCA 43%, AVIVO 42%, même si ce n'est pas l'écrasement, les trois initiatives fiscales n'ont pas tenté la majorité des 18% de Vaudois qui avaient fait l'effort de se rendre aux urnes le week-end dernier. A côté de l'AVLOCA — dont la réputation d'efficacité ne sortira pas diminuée de cette aventure — l'AVIVO réalise un score tout à fait honorable. Autre remarque: les différences sont somme toute relativement faibles entre le score des villes et celui des campagnes.

La teneur des objets soumis au vote, il est vrai, était d'une extrême complexité. En matière d'impôt, le citoyen préfère laisser les grandes décisions aux experts, quitte à réclamer au moment de recevoir son bordereau. Quand les partis de l'Entente (retrouvée pour l'occasion) laissent croire que le oui bloquera la réforme de la fiscalité

vaudoise et agitent le spectre d'une éventuelle hausse du coefficient, leurs mots d'ordre ont toutes les chances d'être entendus.

Curieusement, le débat sur ces votations a beaucoup trop tourné autour des initiatives et de leurs conséquences présumées. On s'est finalement peu intéressé au véritable contenu du «paquet» fiscal, considéré d'emblée comme une bonne solution, globale et équitable. Bien des contribuables risquent d'être fort déçus en recevant leur première tranche d'impôt calculée selon le nouveau barème. Comme nous le notions ici même (DP 824), les 158 millions de «cadeau» que le fisc vaudois s'apprête à faire à la population ne se répartissent pas également pour toutes les catégories de revenus.

La grande habileté du Conseil d'Etat aura été de présenter comme contre-projet à des initiatives partielles un plan de réforme global (préparé, rappelons-le, après le dépôt des initiatives). Si le procédé est discutable du point de vue du respect des droits populaires, il est politiquement efficace.

M.A.M.

EN BREF

Une Association suisse de la concurrence a été constituée en 1980 à Zurich; elle vient de présenter une première étude sur le prix du pain. Présidée par le conseiller national Paul Eisenring, elle est accueillie assez fraîchement par la NZZ, qui se demande s'il s'agit d'une concurrence privée à la Commission fédérale des cartels.

On nous assure qu'il n'y a pas de fossé entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. N'y aurait-il qu'un mur d'incompréhension dû à l'usage du dialecte? «dänk dra - lüt a!» disent-ils. Que répondez-vous?

La municipalité de Zurich a l'intention d'examiner les conditions dans lesquelles des signatures sont collectées sur la rue pour des initiatives et des référendums. La pratique libérale actuelle pourrait être

soumise à des restrictions. En bref: plus d'Etat, moins de liberté!

Plusieurs dizaines d'entreprises autogérées dans l'esprit soixante-huitard existent dans la région Berne-Fribourg-Jura. Elles s'occupent principalement de restauration, de commerce de détail, réparation et architecture, santé, musique et communication, impression, conseils et immobilier et occupent quelque trois cents personnes.

La *Schweizerische Handels-Zeitung* a commencé la publication de ses listes des principales entreprises suisses. Nestlé, suivi par Ciba-Geigy restent en tête, mais la troisième place a été prise par Du Pont de Nemours, dont le siège est à Genève. Le chiffre d'affaires pris en considération est celui consolidé du marché européen. Cette entreprise n'avait jamais été mentionnée auparavant.